

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES BATTERIES DE TRACTION



ASSAD

BATTERIES INDUSTRIELLES

batteries.industrielles@assad.com.tn

Tél : (216) 71 388 188 / 186

Fax : (216) 71 388 160



www.assadpower.com.tn

- L'autonomie d'une batterie de traction est de 05 heures.
- Le temps de charge d'une batterie de traction après une décharge de 05 heures se situe entre 10 – 12 heures.
- La batterie doit être chargée qu'une seule fois / jour.
- Contrôler le niveau d'électrolyte au minimum une fois / semaine.
- N'effectuer le réglage du niveau de l'électrolyte qu'après la charge.
- N'ajouter à la batterie que de l'eau distillée ou déminéralisée et jamais de l'eau acidulée.
- La densité de l'électrolyte après la charge se situe entre 1.260 – 1.280 g/cm³ à 25 c°.
- Après la charge et un repos de 02 heures la tension doit se situer entre 2.11 – 2.14 v / élément.
- Pendant la charge de la batterie, il n'est pas nécessaire d'ouvrir les bouchons.
- Contrôler la propreté des cosses.
- Ne jamais nettoyer la batterie directement avec de l'eau.
- Avant chaque utilisation, nettoyer la batterie avec un chiffon humide.
- La durée de stockage d'une batterie humide est de 1 mois, dépassant ce délai il faut obligatoirement la recharger (ne jamais stocker la batterie après une décharge).
- La durée de vie d'une batterie de traction est liée directement au nombre de cycle charge-décharge et non au nombre d'heures de travail (entre 1500 et 1600 cycles).
- La batterie n'aura sa pleine capacité qu'après 15 cycles de charge-décharge, il est donc normal que la batterie ne donne que partiellement sa capacité au cours des 05 premières décharge.
- Si la batterie est équipée d'un système de remplissage automatique, le temps de remplissage ne doit pas dépasser les 05 minutes, et l'opération ne doit être effectuée qu'après une charge complète de la batterie.

